

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	= 15
26/03/2024	26/03/2024	Présents à l'ouverture de la séance	= 12
		Votants la présente délibération	= 13

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi huit avril à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Noël TELLIER, Maire de LOUPLANDE.

Etaient présents : Noël TELLIER, Dominique LELOUP, Claudette GARNIER, Lionel HUBERT, Catherine BAZOGE, Gilles BELLAND, Eliane LEVEILLÉ, Alain LORIOT, Lynda LAFOND, Gaël PELTIOT, Séverine NICAISE, Rénald FRAIPONT,

Absentes excusées : Suzy DIEUL - Ludivine CHEVALIER (pouvoir donné à Gilles BELLAND)

Absent non excusé : Rémi METIVIER

Secrétaire de séance : Monsieur Gaël PELTIOT

Formant la majorité des membres en exercice

Délibération N° 08.04.2024-13

- **13°) Personnel communal – recrutement d'un agent d'animation non titulaire en contrat « accroissement temporaire d'activité » (ATA) pour le service « mercredis éducatifs » jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours, à temps non complet à raison de 7h/semaine (de 11h30 à 18h30) chaque mercredi d'école :**

Notre directrice des services : accueil périscolaire et « mercredis éducatifs » nous informe qu'elle est obligée de refuser des enfants le mercredi après-midi par manque d'animateur pour respecter les taux d'encadrement imposés.

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité, décide de recruter un animateur de 11h30 à 18h30 afin d'accueillir ces enfants chaque mercredi d'école jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023-2024 en cours (3 juillet 2024).

Type de contrat : ATA – accroissement temporaire d'activité

Grade : adjoint d'animation territorial

Durée hebdomadaire : 7 heures/semaines

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération compte tenu de la réception en Préfecture
le
et de la publication sur le site internet de la commune
et l'affichage en lieu public le 9 avril 2024

pour copie conforme
Louplande, le 9 avril 2024
Suivent les signatures au registre

Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201698-20240408-08042024-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024
Publication : 12/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

